

L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires :

- Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unité(s) ; dans ce dernier cas, à chaque unité est associée une sous-épreuve.
- Le mode d'évaluation peut être ponctuel en fin de formation (écrit ou oral) ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

Epreuves facultatives :

- Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.
- La langue vivante choisie pour l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Epreuve de contrôle (dite de "rattrapage") :

Le candidat ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10, et dont la moyenne aux épreuves pratiques de l'enseignement professionnel serait supérieure à 10 sur 20, est admis à présenter une épreuve de contrôle.

Cette épreuve de contrôle se déroule en deux parties :

- Evaluation orale de connaissances de 15 minutes sur l'épreuve E1 sur la base d'un sujet tiré au sort. L'interrogation est menée par un professeur de mathématiques ou de spécialité.
- Evaluation orale de connaissances sur le programme de Terminale de l'épreuve E5 sur la base d'un sujet tiré au sort en Français, Histoire ou Géographie.

Rappel important : sauf situations dérogatoires, un candidat peut être refusé au baccalauréat s'il n'a pas validé 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou en section d'apprentissage habilitée au sein d'un établissement public				
Epreuves		Coef.	Mode	Durée
E1 : Epreuve scientifique		3		
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF	
E2 : Préparation, organisation et suivi d'un chantier		5		
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	U21	2	Ponctuel écrit	4h
Sous-épreuve E22 : Gestion quantitative des besoins et des moyens	U22	2	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux, suivi et réalisation	U23	1	Ponctuel écrit	3h
E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9		
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U31	2	CCF	20 min
Sous-épreuve E32 : Implantation, réalisation, contrôle	U32	3	CCF	12h
Sous-épreuve E33 : Mise en œuvre et contrôle	U33	2	CCF	4h
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé - environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère		U4	2	CCF
E5 : Epreuve de français, histoire géographie et éducation civique		5		
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie, enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h
E6 : Epreuves d'arts appliqués et cultures artistiques		U6	1	CCF
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive		U7	1	CCF
Epreuves facultatives				
Langues vivantes	UF1		Ponctuel oral	20min